



OPTIONS DE RECOURS POUR LES MEMBRES

SANTÉ et SÉCURITÉ

ENJEU	Vous constatez une violation du <i>Code canadien du travail</i> , partie II, Santé et sécurité.
PREMIÈRE ÉTAPE	Signalez l'infraction à votre supérieur hiérarchique. 127.1(1) CCT
DÉLAI	Aucun délai
COMMENT	La plainte peut être déposée verbalement ou par écrit. 127.1(1.2) CCT
DROITS DE LA PERSONNE	–
OÙ	<ul style="list-style-type: none">▪ Si la violation est corrigée, c'est la fin de la plainte. 127.1(2) CLC▪ En l'absence de règlement au premier palier (supérieur hiérarchique) la plainte est renvoyée au comité local de SST. 127.1(3) CCT
QUI RÉAGIT	La personne chargée de l'enquête sur la violation. 127.1(4)
TRAITEMENT DE L'ENJEU	Le supérieur hiérarchique enquête et, s'il est d'accord, résout l'infraction à ce niveau. Si le supérieur hiérarchique n'est pas d'accord, le comité local de SST est saisi de l'affaire.
ANONYMAT	–
REPRÉSAILLES	L'article 147 du CCT interdit à l'employeur d'exercer des représailles pour l'exercice des droits conférés par le CCT, Partie II
RAPPORT / RÉSULTATS	Le comité local de SST enquête; si l'enquête conclut qu'il y a eu violation, l'enquêteur propose des recommandations à l'employeur sur la façon de rectifier la situation.
APPEL	Bien qu'il n'y ait pas de possibilité d'interjeter appel, il existe des situations qui justifient la présentation de la plainte au ministère du Travail. Voici les deux situations justifiant le dépôt d'une telle plainte par le fonctionnaire: (b) lorsque l'employeur n'a pas informé les personnes qui ont enquêté sur la plainte de la manière dont il entend résoudre le problème et du moment où il le fera, ou lorsqu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour résoudre le problème; et (c) lorsque les personnes qui ont enquêté sur la plainte ne sont pas d'accord entre elles sur le bien-fondé de la plainte. Il s'agirait d'un cas où le comité local ne parvient pas à se mettre d'accord, et non en cas de désaccord entre le supérieur hiérarchique et l'employé.
AUTORITÉ	<i>Code canadien du travail. Partie II</i>
AUTRES RENSEIGNEMENTS	–